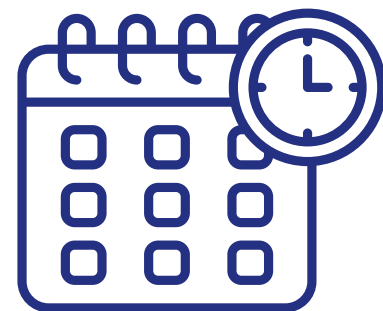


A partir du
1er septembre 2026



La facturation électronique devient obligatoire*

Toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir des factures électroniques.



*Elles ne sont pas encore obligées d'en émettre mais elles doivent être en capacité de les recevoir.

Ce que cela implique pour votre entreprise



1. Disposer d'une solution compatible

Votre logiciel de gestion doit être en capacité de recevoir des factures électroniques dans les nouveaux formats (Factur-X, UBL, CII....)



2. Recevoir et traiter vos factures électroniquement

Fini le papier et les PDF classiques : vos factures seront dématérialisées et automatisées



3. Echanger vos données en toute sécurité

Les échanges passeront par des plateformes sécurisées pour garantir l'authenticité et l'intégralité des données.

Et la fibre dans tout ça ?



Débit élevés et stables : Envoi et réception instantanés de fichiers volumineux (factures, pièces jointes, nouvelles données...).



Accès optimal au Cloud : Les plateformes de dématérialisation et logicielles SaaS fonctionnent de manière fluide et performante



Fiabilité et continuité : Une connexion plus fiable réduit les risques d'interruption de service et sécurise vos échanges en temps réel.

**Anticipez votre
transition numérique
pour être prêt le 1er
septembre 2026 !**

Decorative glowing blue and green lines that curve and sweep across the bottom right of the page, adding a sense of motion and technology.